

	Formation	Durée	Mai 2018	Juin 2018	Juillet 2018	Sept 2018	Oct 2018	Nov 2018	Déc 2018
Droit	Pouvoir de police du Maire et sécurité	1 jour	25			24			
	Le risque pénal de l' élu local	1 jour				25			
	La prévention de la radicalisation	1 jour					01		
	Réforme territoriale et la loi NOTRe	1 jour	26					16	
	Marchés publics : mode d'emploi	1 jour						10	
	Droit de l'urbanisme pour les non-juristes	2 jours	18-19				12-13		
Budget/Gestion	Gestion du cimetière	1 jour					19		
	Comprendre l'intercommunalité	1 jour						15	
	Le Maire et les manifestations sur la commune	1 jour					02		
	Les fondamentaux des finances locales	2 jours						9-10	
	Optimisation du budget local	1 jour							7
Communication	Maîtriser sa parole en public jour 1	1 jour			6	21		30	
	Maîtriser sa parole en public jour 2	1 jour			7	22			1
	Communiquer avec la presse médiatrainig	1 jour		30			5		
	Rédiger un discours	1 jour		8			12		14
	Débat contradictoire	1 jour		9			13		15
	Conduite de réunion	1 jour			11	28			
	Gestion du temps et des priorités	1 jour			12	27			
	Démocratie locale et conseil de quartier	1 jour						29	
	Communiquer sur les réseaux-sociaux	1 jour		22			6		
	Incarner son mandat d' élu	1 jour		13		14			

Lieu et Tarif



L'Abbaye des Prémontrés est un lieu idéal de formation. Son environnement unique et ses grandes salles lumineuses, à l'écart du tumulte de la ville, en font un lieu de travail privilégié et apprécié.

Pont-à-Mousson est situé en plein centre de l'Europe, au cœur de la Lorraine, à 30 mn de Metz et Nancy, 15 mn de l'aéroport régional Metz-Nancy-Lorraine et de la gare d'interconnexion Lorraine-TGV.

Tarifs de la formation T.T.C*

Le coût de cette prestation sera facturé par l'ENSAP sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités. Élu(e)s des communes de :

Moins de 5 000 habitants :	300 €
De 5 000 à 20 000 habitants :	350 €
De 20 000 à 50 000 habitants :	400 €
De 50 000 à 100 000 habitants :	500 €
Plus de 100 000 habitants, Conseillers Généraux et Conseillers Régionaux :	550 €
Tarif unique DIF élu	450 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, le café d'accueil et le repas du midi.

* Prix net, en exonération de TVA. TVA non applicable, article 293B du CGI

Lieu

Abbaye des Prémontrés
9 Rue Saint-Martin
54700 Pont-à-Mousson

Tel : 03 83 81 10 32

Les déjeuners seront servis au restaurant de l'Abbaye des Prémontrés ou dans un restaurant proche.

Conditions générales de ventes

En cas d'annulation, si l'annulation a lieu au moins 8 jours francs avant le début de la formation, la collectivité ne s'acquittera d'aucun frais. Si l'annulation a lieu entre 8 jours francs et 8 jours francs avant la formation les frais seront à hauteur de 50% de la somme due. Si l'annulation a lieu moins de 5 jours francs avant le début de la formation ou en cas d'absence, la collectivité ou le stagiaire prenant en charge la formation devra s'acquitter de 100% de la somme due.

Un stagiaire est réputé inscrit s'il a renvoyé par courrier ou email un bulletin d'inscription signé de sa main et du responsable légal de la collectivité.

Les frais de déplacement sont à la charge du stagiaire ou de la structure prenant en charge la formation.

L'ENSAP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Dans ce cas le stagiaire sera averti au moins 8 jours avant la date prévue. L'ENSAP se réserve le droit de ne pas indiquer au stagiaire les raisons de cette annulation.

Bulletin d'Inscription

Titre de la formation:

Date de la formation :/...../.....

Le stagiaire :

Nom :(Mme / Mlle / M.).....

Prénom :.....

Fonction exercée :.....

Téléphone :.....

E- mail :@.....

Adresse :.....

.....

Code postal :..... Ville:

La collectivité :

Mairie de ..., Communauté de Commune de ..., Conseil Départemental de ...

.....

Adresse :.....

Code Postal : Ville :

Nom responsable formation :

Tel : Email :@.....

.....

Nombre d'habitants :

Signature de l' élu

Signature et cachet de la collectivité

Tarifs de la formation T.T.C*

Le coût de cette prestation sera facturé par l'ENSAP sur la base de tarifs préférentiels établis par solidarité entre petites et grandes collectivités.

Élu(e)s des communes de :

Moins de 5 000 habitants : 300 €

De 5 000 à 20 000 habitants : 350 €

De 20 000 à 50 000 habitants : 400 €

De 50 000 à 100 000 habitants : 500€

Plus de 100 000 habitants, Conseillers Généraux et Conseillers

Régionaux : 550 €

Tarif unique DIF élu 450 €

Les tarifs comprennent les frais de formation, le café d'accueil et le repas du midi.

* Prix net, en exonération de TVA. TVA non applicable, article 293B du CGI

Conditions générales de ventes

En cas d'annulation, si l'annulation a lieu au moins 8 jours francs avant le début de la formation, la collectivité ne s'acquittera d'aucun frais. Si l'annulation a lieu entre 8 jours francs et 5 jours francs avant la formation les frais seront à hauteur de 50% de la somme due. Si l'annulation a lieu moins de 5 jours francs avant le début de la formation ou en cas d'absence, la collectivité ou le stagiaire prenant en charge la formation devra s'acquitter de 100% de la somme due.

Un stagiaire est réputé inscrit s'il a renvoyé par courrier ou email un bulletin d'inscription signé de sa main et du responsable légal de la collectivité.

Les frais de déplacement sont à la charge du stagiaire ou de la structure prenant en charge la formation.

L'ENSAP se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation. Dans ce cas le stagiaire sera averti au moins 8 jours avant la date prévue. L'ENSAP se réserve le droit de ne pas indiquer au stagiaire les raisons de cette annulation.